

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 79

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 10 Février 2017

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME SYLVIE CARREGA

OBJET

Aide départementale à la construction en VEFA de 55 logements à Aubagne par 13
Habitat

**Direction de la Vie Locale
Service de la Politique de la Ville et de l'Habitat
04.13.31.13.32**

RAPPEL DE DECISIONS ANTERIEURES

Par délibération n° 19 du 25 mars 2016, le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône a inscrit à son budget une enveloppe de 6 500 000 € chapitre 204, fonction 72, pour participer au financement des opérations de construction et réhabilitation de logements locatifs sociaux engagés par l'Office Public de l'Habitat (OPH) « 13 Habitat ». Cette enveloppe a été complétée en DM1 2016 pour un montant de 3 000 000 € la portant à un total de 9 500 000 €

Il vous est proposé d'examiner dans ce cadre une nouvelle demande.

OBJET DU PRESENT RAPPORT

L'OPH « 13 Habitat » domicilié 80 rue Albe – CS 40238 13248 Marseille cedex 04 projette la réalisation de 79 logements en résidence intergénérationnelle « Le Domaine des Gavotines » à Aubagne, dont 37 PLUS et 18 PLAI faisant l'objet de la présente demande de subvention.

La subvention demandée s'élève à 1 019 412 € sur un coût prévisionnel TTC de 6 796 081 €

Le détail de ce projet vous est présenté en annexes I et II.

PROPOSITIONS

Sur proposition de Madame la Déléguée au logement, et compte tenu de ce qui précède, je vous propose de :

- donner votre accord à l'octroi à l'OPH « 13 Habitat » d'une subvention de 1 019 412 € destinée à accompagner la réalisation de 55 logements en résidence intergénérationnelle à Aubagne sur un coût prévisionnel global TTC de 6 796 081 €;
- m'autoriser à signer la convention de mise en œuvre de ces aides ;
- d'approuver les affectations comme indiqué en annexe III du rapport.

La dépense sera imputée au chapitre 204 du budget départemental.

Au bénéfice de ces précisions, je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL